

# Réforme des retraites : Les Territoriaux disent NON !

**Nous irons jusqu'au RETRAIT**

Comme une grande majorité des citoyen.nes, les agent.es qui travaillent dans les collectivités territoriales refusent de travailler 2 ans de plus.

La Loi dite de Transformation de la Fonction Publique avait déjà fortement attaqué nos droits et acquis sociaux comme la possibilité pour les employeurs publics de négocier des congés supplémentaires, comme dans le privé. Mais non, pour mettre à mal la fonction publique, une fois de plus, cette loi attaque ce acquis qui permettait une « *forme de justice* » au regard des bas salaires dans la fonction publique.



En effet, cette perte de congés s'ajoute aux bas salaires. En 2022, nous avons obtenu 3,5% augmentation du point d'indice, des miettes à côtés de l'inflation qui avoisiné déjà les 8% à cette époque . Nous sommes donc bien loin du compte surtout quand le système inflationniste perdure se traduisant par l'augmentation des prix sur l'alimentaire, sur le coût de l'énergie. De plus en plus de nos collègues se retrouvent dans des situations sociales difficiles. La peur du lendemain gagne les esprits surtout quand ces derniers ont des contrats précaires.

**Lors de la crise Covid, nos collègues de la voirie, des écoles, des crèches, des accueils, etc. ont continué à travailler car le service public est indispensable à la population. Il reçoit les habitant.es sans distinction, et sans discriminations. Il est garant d'égalité et de lien social.**

La précarité augmente, si bien que plus d'un quart des agent.es sont des précaires, avec les conséquences que l'on connaît sur le calcul des retraites.

**Vous avez dit « Privigélié.es » ?** Qui sont les « privilégié.es » que nous entendons dans les médias? Qui peut penser que l'on puisse s'occuper convenablement des enfants, nettoyer la rue, réparer la voirie, soigner, s'occuper des personnes âgées à leur domicile, accueillir des habitant.es de plus en plus victimes de la situation sociale et économique, etc. jusqu'à 64ans voir plus ? A cause d'une faible pension et des inégalités salariales, beaucoup d'agent.e.s partent déjà au-delà de 62 ans, qui est l'âge légal de départ à la retraite. Nombreux.euses sont celles et ceux qui partent avec « une misère » car trop cassé.es par le travail et ses pénibilités. Les taux de maladies professionnelles et d'accident de travail sont en augmentation dans certaines collectivités. La perte de sens, les mauvaises conditions de travail et salariales (le manque d'attractivité) ont pour conséquences Les des difficultés de recrutement : que ce soient des infirmières, des jardiniers, des auxiliaires de puéricultures, des gestionnaires paies....

**Alors oui, nous, agent.es territoriaux / ales, sommes concerné.es par cette attaque et participons à toute action avec les agent.es du service public et les salarié.es du privé.**

**Le gouvernement essaie de nous diviser, alors que quelques soit notre statut ou notre lieu de travail, nous avons en commun notre force de travail, non reconnue.**

La richesse produite en France doit revenir à celles et ceux qui la créent.

**Nous revendiquons, entre autres :**

- **10% immédiatement de salaires en plus dans la Fonction publique**
- **10% de travail en moins pour aller vers les 32h**
- **10% d'effectifs en plus**
- **La retraite à 60 ans avec 37,5 annuités**
- **Augmenter les recettes via la cotisation (augmenter les salaires et traitement indiciaire, arrêter les « allégements » sur les cotisations patronales qui ne servent qu'à remplir les poches des actionnaires, etc.)**
- **Mettre à contribution les revenus du capital**
- **En finir avec les inégalités salariales entre les femmes et les hommes**



**Nous continuerons la bataille, dans l'unité,  
Jusqu'au retrait !**

*Coordination Syndicale Départementale CGT  
Des Services Publics du Val de Marne*

---

MAISON DES SYNDICATS - 11/13 RUE DES ARCHIVES  
94000 Créteil Tel : 06 42 41 12 36 Mail : csd94@outlook.fr